

# FNE-Formation 2023

Avec le FNE-Formation 2023, l'État finance la formation des salariés des entreprises touchées par les transitions actuelles



## Ce qui change

### Davantage d'entreprises éligibles

Toutes les entités exerçant une activité économique sont éligibles

- Entreprises, associations...
- Quelle que soit leur taille
- Quel que soit leur statut

### Nouveaux axes prioritaires

- Transition écologique
- Transition numérique
- Transition agricole et alimentaire
- Accompagnement des grands événements\*

\* Coupe du monde de rugby 2023 et JO 2024

### Modalités plus souples

Toutes les actions de formation sont éligibles

- Cours théoriques ou mises en pratique...
- Certifiantes ou non
- Sur catalogue ou sur mesure
- En présentiel, à distance, en situation de travail...

Durée 12 mois maximum

### Plafond augmenté

La prise en charge ne peut excéder 3 M€ par projet de formation et par entreprise.

### Pas de rétroactivité

Aucune prise en charge pour des formations débutées avant le dépôt de la demande

## Ce qui ne change pas

### Tous les salariés restent concernés

- CDI ou CDD
- Temps plein ou temps partiel
- Sauf contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Ciblage prioritaire 55 ans et +

### Toutes les thématiques restent acceptées

Seules les formations obligatoires liées à la sécurité ou à la réglementation propre au métier sont exclues du dispositif.

### Prise en charge identique

Petite entreprise (1)	70 %
Moyenne entreprise (2)	60 %
Grande entreprise (3)	50 %

(1) < 50 personnes et CA ou bilan < 10 M€. (2) < 250 personnes et CA < 50 M€ ou bilan < 43 M€. (3) Autres entreprises.

Formation & frais annexes

### Cofinancement public toujours exclu

Mais certains OPCO pourront couvrir les restes à charge via les fonds conventionnels ou les versements volontaires.

### Les OPCO restent décisionnaires

La demande de financement est à faire auprès de l'OPCO qui valide l'éligibilité des actions de formation envisagées.

Dépôt des dossiers avant fin 2023.

Un projet en lien avec le FNE-Formation ?

Contactez-nous | 09 53 47 97 43 | [info@csifformation.fr](mailto:info@csifformation.fr)